



Zones humides :

La LPO, un gestionnaire historique majeur

SOMMAIRE

Edito	2
Ce qu'il faut savoir sur les zones humides	3
<i>Des écosystèmes variés...</i>	3
<i>...menacés de destruction et de dégradation...</i>	3
<i>...vitaux pour la biodiversité et l'homme.</i>	4
<i>La Convention de Ramsar : pour une conservation et une utilisation rationnelle des zones humides</i>	4
La LPO, acteur majeur de la gestion des zones humides	5
<i>Une gestion historique</i>	5
<i>Un gestionnaire majeur</i>	5
<i>Intérêt patrimonial des terrains LPO</i>	6
<i>Modes de gestion</i>	9
<i>La collaboration avec des organismes publics</i>	11
La LPO : sensibiliser à la protection des zones humides	12
<i>Découverte du patrimoine naturel</i>	12
<i>Journée mondiale des zones humides</i>	12
Annexes	14
• Oiseaux remarquables des zones humides	14
• Autres acteurs de la gestion des zones humides en France	16
• La LPO : agir ensemble pour protéger la nature	17



Service Édition LPO - N°ED0801014AB

Echasse blanche, Christophe Sidamon-Pesson
Marais de Voutron, Christophe Egretreau et Vincent Delecour

CONTACTS

LPO - Carine Bremond
Attachée de presse LPO
Tél **01 53 58 58 34**
06 34 12 50 69

LPO - Nicolas Gendre
Responsable de programmes,
Service Espaces protégés
Tél **05 46 82 12 34**

LPO - Ségolène Travichon
Chef de Service
Espaces protégés
Tél **05 46 82 12 34**



BirdLife
INTERNATIONAL
LPO France Partenaire officiel



Avocette élégante.
Photo : Yann Hermieu

Edito **L'avenir des zones humides** **dépend de nous**

En un siècle, la France a perdu les deux tiers de ses zones humides et, depuis une décennie, leur destruction va en s'accroissant. Aujourd'hui, elles ne couvrent plus que 3 % de notre territoire. Ces écosystèmes, si variés et si riches, sont pourtant vitaux pour la biodiversité et l'homme.

En France, environ 50 % des espèces d'oiseaux dépendent des zones humides qui constituent l'habitat exclusif de près de 38 % d'entre eux, comme l'avocette élégante, la spatule blanche, la gorgebleue à miroir ou le canard souchet. Ces écosystèmes abritent également 30 % des espèces végétales remarquables et menacées, et 2/3 des poissons consommés.

Quant à la nécessité de les sauvegarder pour l'homme, elle est évidente. Ainsi, les maladies liées à une mauvaise gestion des zones humides (paludisme, affections diarrhéiques, bilharziose, encéphalite japonaise, filariose, onchocercose...) sont, par exemple, responsables de la mort de plus de trois millions de personnes chaque année dans le monde.

Afin de conserver et utiliser de façon rationnelle ces zones humides, 159 pays ont signé la Convention de Ramsar, adoptée dans la ville iranienne du même nom le 2 février 1971. Premier traité international concernant la conservation de la nature, il reste le seul portant sur une catégorie définie d'écosystème puisqu'il est relatif "*aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau*".

L'oiseau d'eau représente, en effet, un élément indispensable à l'équilibre écologique des milieux aquatiques, comme indicateur de leur qualité et maillon essentiel de la chaîne alimentaire. Ce sont donc des ornithologues qui, dans les années soixante, envisagent des solutions pour lutter contre la destruction des zones humides et ses conséquences sur les oiseaux et, plus globalement, sur la biodiversité et l'homme. Il était donc logique que la LPO s'engage au quotidien dans la gestion de ces écosystèmes.

Acteur historique de cette gestion, elle est à l'origine de la création du premier espace français protégé de droit privé : la réserve ornithologique des Sept-Îles. Aujourd'hui, avec son réseau de délégations, la LPO est devenue l'un des principaux conservatoires nationaux d'espaces naturels. Elle gère, avec de nombreux partenaires, 23 382 ha de milieux naturels répartis sur 173 sites en France, en particulier onze réserves naturelles en zone humide.

La gestion de cet extraordinaire réservoir de biodiversité requiert un équilibre entre l'homme et son milieu. Formidable outil de développement local, cette gestion permet également de sensibiliser le grand public à la protection des écosystèmes aquatiques, notamment à l'occasion de la Journée mondiale des zones humides à laquelle la LPO participe chaque année.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'éducation à l'environnement conduite par la LPO, qui espère ainsi davantage sensibiliser l'opinion publique à l'impérieuse nécessité de préserver les zones humides.

A. BOUGRAIN DUBOURG

Allain Bougrain Dubourg
Président de la LPO

LPO - Carine Bremond
Attachée de presse LPO
Tél **01 53 58 58 34**
06 34 12 50 69

LPO - Nicolas Gendre
Responsable de programmes,
Service Espaces protégés
Tél **05 46 82 12 34**

LPO - Ségolène Travichon
Chef de Service
Espaces protégés
Tél **05 46 82 12 34**





Ce qu'il faut savoir sur les zones humides

Des écosystèmes variés...

Définition

Une zone humide est une région où l'eau est le principal facteur contrôlant le milieu naturel et la vie animale et végétale associée. Le terme recouvre des milieux très divers, qui ont les caractéristiques suivantes : présence d'eau au moins une partie de l'année, de sols saturés en eau (hydromorphes) et d'une végétation de type hygrophile, adaptée à ces sols ou à la submersion.

La Convention de Ramsar définit les zones humides comme : "des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres".

Zones marines et côtières

- zones d'estuaires et de vasières du littoral de la Manche et de l'Atlantique (estuaires de la Loire, de la Gironde, de la Seine ; baies de Somme, du Mont-St-Michel et de l'Aiguillon ; golfe du Morbihan ; bassin d'Arcachon) ;
- mangroves (Guyane, Guadeloupe) ;
- marais et lagunes côtiers de la côte méditerranéenne (étangs saumâtres du Languedoc-Roussillon, de Biguglia...) ;
- Delta du Rhône (Camargue) ;
- marais agricoles aménagés des côtes de la Manche et de l'Atlantique (Cotentin, Breton, Poitevin, de Brouage) ;
- marais saumâtres aménagés sur les deux façades maritimes (Fiers d'Ars-Ile de Ré, Olonne, Guérande ; salins méditerranéens).

Zones humides continentales

- zones humides alluviales (îlots, grèves, berges, prairies inondables, marais tourbeux, forêts alluviales) ;
- régions d'étangs, plans d'eau et lacs (Sologne, Brenne, Dombes, Forez ; marais d'Orx et lac de Grand Lieu ; lacs Léman, du Bourget...) ;
- prairies humides (marais de l'Ouest, Basses Vallées Angevines, ried alsacien, Val-de-Saône...) ;
- tourbières, principalement en milieu collinéen et montagnard ;
- zones humides artificielles de création récente (lacs du Der et de la Forêt d'Orient) ;
- zones humides de bas-fond en tête de bassin (petites prairies et tourbières) ;
- mares permanentes et temporaires plus ou moins artificielles.

...menacés de destruction et de dégradation...

Chiffres clés

Les zones humides françaises couvrent 3 % du territoire national (1,5 millions ha). La France a perdu les deux tiers de ces zones (soit trois fois la superficie de la Corse) en un siècle (entre la fin du XIX^e siècle et les années 1990) et 50 % dans la seconde moitié du XX^e siècle. Les phénomènes de destruction et de dégradation se sont accélérés ces dix dernières années.

Ainsi, le territoire de la Camargue, première zone humide française, a régressé de près de 40 000 hectares au cours des quarante dernières années. La moitié de la superficie des prairies humides (soit 30 000 ha) du marais Poitevin a disparu au cours des trente dernières années. En Bretagne, 65 % des zones humides littorales ont été rayés de la carte en moins de cinquante ans.

De nombreuses espèces inféodées aux milieux humides, comme le vanneau huppé, le râle des genêts, le butor étoilé, le blongios nain, la bécassine des marais ou la loutre d'Europe, régressent en raison de la disparition de ces habitats.

Causes de destruction

- L'intensification agricole
- Le développement aquacole en eau marine et saumâtre
- La régulation du débit des cours d'eau et leur canalisation
- Les infrastructures linéaires et le développement de l'urbanisation
- Les aménagements touristiques et portuaires...
- Et désormais l'élévation du niveau marin qui menace les zones humides arrières littorales de basses altitudes. Les pertuis charentais ont été identifiés comme la zone la plus vulnérable à l'élévation du niveau, région où la LPO oeuvre historiquement à la protection des zones humides. un travail est à mener pour anticiper la disparition des zones humides terrestres par avancée de la mer.



Photo : Philippe Garguill

Baie de l'Aiguillon.

La France a perdu les deux tiers de ses zones humides en un siècle et 50 % dans la seconde moitié du XX^e siècle.



Photo : Jacques Trotignon

Etangs de la Touche en Brenne.



LPO - Carine Bremond
Attachée de presse LPO
Tél 01 53 58 58 34
06 34 12 50 69

LPO - Nicolas Gendre
Responsable de programmes,
Service Espaces protégés
Tél 05 46 82 12 34

LPO - Ségolène Travichon
Chef de Service
Espaces protégés
Tél 05 46 82 12 34



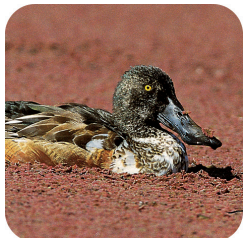
Les zones humides françaises abritent environ 50 % des espèces d'oiseaux, 30 % des espèces végétales remarquables et menacées, et 2/3 des poissons consommés.



Le Fier d'Ars.

Photo : Hervé Roques

La France abrite 44 sites Ramsar répartis sur 3,554 millions d'hectares.



Canard souchet.

Photo : Emile Barbelette

Processus de dégradation

- Les pollutions agricoles et industrielles
- L'intensification de l'agriculture et de la pisciculture en eau douce
- L'aménagement du lit des cours d'eau
- Les boisements pour la populi culture et les résineux
- Les aménagements cynégétiques ou piscicoles
- Le prélèvement d'espèces : la pression cynégétique a un impact fort sur les populations et le statut de conservation de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau
- Le prélèvement d'eau : pour l'agriculture, l'industrie et l'alimentation en eau potable.

...vitaux pour la biodiversité et l'homme.

Longtemps dévalorisées, les zones humides ont été détruites alors même qu'elles remplissent de multiples fonctions aux incidences positives sur l'environnement et les activités humaines.

Fonctions écologiques

• Hydrologiques

Maintien et amélioration de la qualité de l'eau, rôle de régulation des régimes hydrologiques.

• Biologiques

Réservoir de biodiversité et fonctions essentielles à la vie des organismes inféodés (alimentation, reproduction, abri, refuge et repos). En France, environ 50 % des espèces d'oiseaux dépendent de zones humides qui constituent l'habitat exclusif de près de 38 % d'entre elles (130 espèces d'oiseaux d'eau). Ces écosystèmes abritent également 30 % des espèces végétales remarquables et menacées, et 2/3 des poissons consommés.

• Climatiques

Régulation des microclimats, influence locale sur les précipitations et la température atmosphérique.

Services rendus à la société et valeurs économiques qui en découlent

Ressource en eau, prévention des risques naturels, production de ressources biologiques, valeurs culturelles et touristiques, éducatives, scientifiques et patrimoniales, incidences sur la santé humaine...

Tous ces services rendus par les zones humides ont également une valeur marchande et économique très importante. Et, comme les fonctions écologiques et valeurs économiques des zones humides sont intimement liées, si l'on touche à l'une des composantes, c'est le rôle de l'ensemble qui risque d'être perturbé. De ce fait, leur gestion doit être conçue dans le cadre de projets de développement durable et d'aménagement raisonné.

La Convention de Ramsar : pour une conservation et une utilisation rationnelle des zones humides

Signée par 18 pays dans la ville iranienne du même nom le 2 février 1971, la Convention de Ramsar est entrée en vigueur en 1975. Premier traité international concernant la conservation de la nature, il reste le seul portant sur une catégorie définie d'écosystème. Il a, en effet, pour mission "la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier".

Mondialement connu, ce label de reconnaissance internationale compte, aujourd'hui, 160 parties contractantes, 1 896 sites pour une superficie de 185 millions d'hectares. La France, qui y a adhéré en 1986, abrite 44 sites répartis sur 3,554 millions d'hectares. L'engagement de notre pays dans ce domaine s'est également concrétisé en 1995 par l'adoption d'un Plan national d'action dans ce domaine et par la création, en 2001, de cinq pôles relais "zones humides" nationaux..

Historiquement, la Convention de Ramsar est, comme son intitulé complet l'indique, "relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau". L'oiseau d'eau représente, en effet, un élément indispensable à l'équilibre écologique des milieux aquatiques, comme indicateur de leur qualité et maillon essentiel de la chaîne alimentaire. Dans les années soixante, des ornithologues ont envisagé des solutions d'envergure mondiale pour lutter contre la destruction des zones humides et ses conséquences pour les oiseaux. Il était donc logique que la LPO s'engage au quotidien dans la gestion de ces écosystèmes.

LPO - Carine Bremond
Attachée de presse LPO
Tél 01 53 58 58 34
06 34 12 50 69

LPO - Nicolas Gendre
Responsable de programmes,
Service Espaces protégés
Tél 05 46 82 12 34

LPO - Ségolène Travichon
Chef de Service
Espaces protégés
Tél 05 46 82 12 34





La LPO, acteur majeur de la gestion des zones humides

Une gestion historique

1912 : création de la réserve des Sept-Îles

Le long combat de la LPO pour la préservation des oiseaux et des milieux dont ils dépendent commence en 1912 avec la création du premier espace protégé français de droit privé : la réserve ornithologique des Sept-Îles au large de Perros-Guirec (Côtes d'Armor). Devenue aujourd'hui Réserve naturelle nationale, elle a été créée pour mettre fin au massacre des macareux moines, tirés comme loisir en très grand nombre, dans les Côtes d'Armor.

1977 : installation de la LPO à Rochefort

Dans les années 1970, sous l'impulsion de Michel Brosselin, alors Secrétaire général de la LPO, l'association se bat pour la création de réserves de chasse maritimes et de réserves naturelles, qu'elle gère pour la plupart aujourd'hui, notamment celles de Charente-Maritime et de Vendée. En 1977, la LPO décide de déplacer son siège de Paris au cœur des marais de l'Ouest, à Rochefort (Charente-Maritime).

1989 : lancement d'une campagne en faveur des zones humides et début des acquisitions en marais Poitevin

Face à la régression des prairies humides du marais Poitevin (50 % mises en culture en 20 ans), ses conséquences sur les oiseaux d'eau nicheurs ou migrateurs et l'inaction des pouvoirs publics, la LPO déploie une stratégie pour les 100 000 hectares de cette zone humide. Elle tient à l'époque en quatre points :

- établissement de convention sur quinze communaux avec plans de gestion biologique ;
- protection des prairies humides par acquisition (Champagné-les-marais, Vendée) ;
- création de la Réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon ;
- mesures agro-environnementales sur 25 000 hectares de prairies naturelles humides.

A partir de cette stratégie, la LPO lance la campagne de dons "Sauvons les marais de l'Ouest" auprès de ses adhérents. Objectif : acquérir 500 hectares de marais afin de garantir des milieux accueillants pour les oiseaux et de montrer la viabilité économique de l'élevage extensif. Dix ans après, le pari est gagné : 80 hectares ont été acquis en marais Breton, 230 en marais Rochefortais, 360 dans les Basses Vallées Angevines et 346 en marais Poitevin. Depuis, la LPO poursuit sa politique d'acquisition et de gestion de zones humides afin de sauvegarder des espèces rares et menacées.

Un gestionnaire majeur

Avec son réseau de délégations, la LPO est l'un des principaux conservatoires nationaux d'espaces naturels. Elle gère plus de 23 382 hectares de milieux naturels, répartis sur 173 sites en France (et particulièrement dans l'Ouest de la France, son cœur historique d'action).

Réserves naturelles nationales

La LPO est un des principaux gestionnaires de réserves en zone humide de France :

- Lilleau des Niges (17, gestion LPO France) • Marais d'Yves (17, gestion LPO France) • Moëze-Oléron (17, gestion LPO France) • Baie de l'Aiguillon, constituée administrativement de 2 RNN, la partie 85 et la partie 17 (gestion ONCFS/LPO France) • Sept-Îles (22, gestion LPO France) • Marais de Müllembourg (85, gestion LPO France) • Casse de la Belle-Henriette (85, gestion LPO France, cogestionnaire AAMP, agence des aires marines protégées) • Michel Brosselin - Saint-Denis-du-Payré (85, gestion LPO France/ONCFS) • Val d'Allier (03, gestion ONF/LPO Auvergne) • Chérine (36, Assoc. Gestion Chérine / LPO France) • Grotte de Hautecourt (01, gestion LPO coordination Rhône-Alpes)

Les zones humides et notamment les marais côtiers de l'Ouest sont un combat permanent !

Le vieux combat pour empêcher leur comblement est toujours d'actualité, même si la législation a fortement réduit ce phénomène ! Totalement anthropisés et pour beaucoup façonnés par des siècles d'activité humaine, la plupart des facteurs favorisant la richesse de leur faune et de leur flore sont maîtrisés par l'homme ; il faut donc aussi lutter pour que la gestion pastorale (individuelle) ou la gestion de l'eau (collective) soient favorables pour la loutre, le vison d'Europe, la guifette noire ou la pesse d'eau ! Il faut désormais aussi lutter contre des espèces exogènes introduites par l'homme et qui prolifèrent dans ces zones humides en détruisant les habitats naturels. Enfin et toujours à cause de l'activité humaine il faut s'adapter à l'océan qui en s'élevant menace de reprendre ces marais qu'il a créés et d'y détruire toute les espèces ne pouvant survivre en milieux salés. Décidément "gestionnaire d'espaces naturels" est un métier d'action !

Christophe EGRETEAU - Conservateur des propriétés LPO du Marais d'Yves



Le macareux moine est devenu le symbole de la LPO

La réserve ornithologique des Sept-Îles, créée par la LPO en 1912, est le premier espace protégé français



Lagune d'Yves.

Photo : Karine Vennel

Témoignage de Hugues DES TOUCHES, Conservateur de la Réserve Naturelle Nationale "Michel Brosselin" :
Dans la réserve de Saint-Denis-du-Payré, les visiteurs viennent voir les oiseaux sans les déranger. Ils pénètrent au cœur d'un espace agricole sans pollution. La prairie concilie l'homme de la terre et l'amoureux de l'oiseau libre. Production durable et éco-tourisme se rencontrent dans une belle harmonie, en zone humide.



LPO - Carine Bremond
Attachée de presse LPO
Tél 01 53 58 58 34
06 34 12 50 69

LPO - Nicolas Gendre
Responsable de programmes,
Service Espaces protégés
Tél 05 46 82 12 34

LPO - Ségolène Travichon
Chef de Service
Espaces protégés
Tél 05 46 82 12 34



La LPO est l'un des principaux conservatoires nationaux d'espaces naturels : elle gère 23 382 hectares de milieux naturels répartis sur 173 sites.



Photo : Maud Leray

Vaches highland cattle.

Réserves naturelles régionales

- Marais de la Vacherie (85, gestion LPO France qui en est entièrement propriétaire)
- La Massonne (17, cogestion LPO France – Nature-Environnement 17)
- Cambounet-sur-le-Sor (Tarn, gérée par la LPO Tarn) • Coteaux de Pont-Barré (49, gérée par la LPO Anjou qui en possède par ailleurs une partie).
- Partias (05, cogérée par la LPO PACA et la commune de Puy-Saint-André).
- Grotte des Sadoux (26, co-gérée par la LPO Drôme et l'ONF)
- Gorges de Daluis (06, cogérée par la LPO PACA et la Communauté de commune du Cians et du Var). Cette réserve naturelle régionale est à elle seule plus grande que les 6 autres (1 089 ha)
- Coteaux du Fel (Aveyron, gérée par la LPO Aveyron)
- Pont des Pierres (Ain, gérée par la LPO Rhône-Alpes)
- Etangs de Belval en Argonne (co-gérée par la LPO Champagne-Ardenne et le conservatoire des espaces naturels de Champagne-Ardenne)
- Les Paquis, à Larzicourt (51, gérée par la LPO qui en est propriétaire)
- Cheires et grottes de Volvic (63, gérée par la LPO Auvergne)

Propriété ou copropriété

Majoritairement situées en zone humide, ses 1 695 hectares de propriété sont gérés en lien avec des agriculteurs, suivant des pratiques favorables à la biodiversité.

- Les basses vallées Angevines (407 ha),
- le marais Poitevin (367 ha dont 182 en RNN),
- le marais Charentais (267 ha),
- l'étang de Belval en Argonne (203 ha),
- le marais Breton (132 ha),

La LPO est associée à la gestion de l'ensemble de ces sites. Le propriétaire est, quant à lui, privé (Réserve naturelle régionale de La Massonne) ou, comme dans la majorité des cas, public : Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (réserves naturelles littorales), Etat (domaine public maritime).

La LPO gère aussi d'autres réserves naturelles qui ne sont pas situées en zone humide, comme les Réserves naturelles nationales du Sabot de Frotoy (Haute-Saône), gérée par la LPO Franche-Comté, en partenariat avec l'association de gestion de la réserve, et deux réserves naturelles régionales : celle des coteaux du Pont-Barré, propriété en partie de la LPO Anjou, et celle des partias dans les Hautes-Alpes, dont la gestion a été confiée à la commune de Puy-Saint-André et à la LPO PACA.

Les communaux du marais Poitevin, un patrimoine exceptionnel

Depuis 1989, une convention de gestion, renouvelée en 2003, entre les communes, le Parc Interrégional du Marais Poitevin, la LPO, le WWF et l'Europe, permet de sécuriser et d'accompagner la mise à l'herbe de troupeaux de chevaux et bovins d'origine variée. La vingtaine de marais communaux, qui couvre 1 900 hectares, sont pâturés collectivement d'avril à décembre par des troupeaux surveillés par les employés communaux, qui assurent l'entretien et la surveillance, et les éleveurs, qui s'acquittent d'un coût de location auprès des communes. Les grands paysages de prairies, à la richesse botanique et ornithologique remarquable, sont ainsi préservés.



Photo : Jacques Troignon

Cistude d'Europe.

Intérêt patrimonial des terrains LPO

Lieux d'étude et de recherches

Selon leur taille et le personnel disponible, les sites LPO participent à une dizaine de suivis ornithologiques différents, pour l'étude de la nidification, de la migration et de l'hivernage des oiseaux d'eau. La principale enquête, qui est aussi la plus ancienne (1967), concerne le recensement des oiseaux d'eau hivernants qui se déroule à la mi-janvier de chaque année sur toutes les zones humides. Cette enquête est coordonnée, en France, par la LPO, dans le cadre d'un recensement international dont la coordination est assurée, au niveau mondial, par Wetlands International.





LPO France Partenaire officiel

La LPO prend également part au programme STOC EPS (Suivi Temporel des Oiseaux Communs – Échantillonnage Ponctuel Simple), coordonné au niveau national par le Centre de recherches par le baguage des populations d'oiseaux - Muséum national d'Histoire naturelle et en lien avec Réserves Naturelles de France (RNF – groupe Oiseaux). Des opérations de baguage sont pratiquées, notamment sur les passereaux et les limicoles, sur plusieurs réserves naturelles. Ainsi la réserve de Moëze-Oléron coordonne un important programme sur les limicoles côtiers, en Charente-Maritime, avec les réserves d'Yves et de Lilleau des Niges. Ce programme est axé sur sept espèces prioritaires : le pluvier argenté, le bécasseau maubèche, la barge à queue noire, la barge rousse, le courlis cendré, le chevalier gambette et le chevalier arlequin. D'autres espèces font l'objet d'un programme de baguage spécifique comme l'avocette élégante.

Des programmes de recherche se développent ces dernières années en collaboration avec le CNRS de Chizé et le CRELA (Centre de recherche sur les écosystèmes littoraux anthropisés - Université de La Rochelle - CNRS - IFREMER).

600 000 limicoles peuvent être observés simultanément sur les zones humides du littoral national métropolitain.

L'observatoire des limicoles côtiers

Les 25 espèces de limicoles côtiers (petits échassiers au bec fin et allongé, à la morphologie adaptée aux milieux sédimentaires) se nourrissent principalement d'invertébrés vivants dans les premiers centimètres du sol.

De par leur abondance (près de 600 000 individus peuvent être observés simultanément sur les zones humides du littoral national métropolitain) et leur forte dépendance à ces écosystèmes, leur suivi peut offrir de précieuses indications sur l'état de santé de nos littoraux et nous renseigner sur les évolutions qu'ils subissent (ouragans, raz de marée, marée noire, continentalisation des systèmes estuariens, effets du changement climatique).

Initié en 2000 par Réserves Naturelles de France (RNF), l'Observatoire des limicoles côtiers regroupe l'ensemble des Réserves naturelles nationales de la façade Manche-Atlantique (16 entités géographiques). Cet intérêt particulier pour les limicoles se justifie par la situation géographique de la France qui confère à notre littoral une importance majeure comme aire d'hivernage en hiver et escale migratoire au printemps et en automne.

Plaquette disponible auprès de la LPO – Service Espaces Protégés



Photo : Aurélien Audevard

Courlis cendré.

Depuis une décennie, les études effectuées par la LPO s'élargissent à d'autres espèces faunistiques (insectes, reptiles, amphibiens, mammifères...). Certaines remarquables, souvent rares et menacées, font l'objet d'un suivi tout particulier comme le pélobate cultripède (un crapaud) sur la Réserve naturelle du marais d'Yves.

Outils de développement local

Les sites LPO, notamment les réserves naturelles, ont des retombées économiques sur leur zone de chalandise (retombées directes : dépenses de fonctionnement et d'équipement, et indirectes, liées aux salariés et aux visiteurs). Sans oublier les retombées induites qui n'auraient pas été réalisées en l'absence du site. L'impact économique local de Lilleau des Niges est, par exemple, indéniable : 426 655 euros par an (38 900 de retombées directes, 122 000 d'indirectes et 265 755 d'induites).

Ces sites peuvent également être un tremplin pour l'obtention d'un emploi, un élément de renommée, un espace de détente et de loisirs, de sensibilisation à l'environnement, et permettre la prise en compte de l'environnement à l'amont des projets et la contribution active au développement local (ex. : le chantier de désensablement du Fier d'Ars sur l'île-de-Ré).

Réservoirs de biodiversité

Un paradis pour les oiseaux

Le marais Breton constitue le premier site français pour la reproduction de l'échasse blanche, du vanneau huppé, de la barge à queue noire (25 % de la population française), du canard souchet, et le second pour la bécassine des marais et l'avocette élégante. Sur les propriétés LPO en marais Charentais, nichent la sarcelle d'été, la guifette noire et le canard souchet.

Les Basses Vallées Angevines représentent le principal site de nidification du râle des genêts, espèce mondialement menacée (50 % de la population nicheuse française), et une escale majeure pour de nombreux oiseaux d'eau migrateurs comme le canard pilet et la barge à queue noire.

Le secteur Centre-Atlantique est un lieu d'accueil majeur des oiseaux d'eau en hivernage (bécasseau maubèche, barge à queue noire, avocette élégante, barge rousse, chevalier arlequin, tadorne de Belon, pluvier argenté, canard pilet, spatule blanche, tournepipe à collier, chevalier gambette, courlis cendré, bernache cravant, bécasseau variable et grand gravelot).



LPO - Carine Bremond
Attachée de presse LPO
Tél 01 53 58 58 34
06 34 12 50 69

LPO - Nicolas Gendre
Responsable de programmes,
Service Espaces protégés
Tél 05 46 82 12 34

LPO - Ségolène Travichon
Chef de Service
Espaces protégés
Tél 05 46 82 12 34



Photo : Aurélien Audevard

Vanneau huppé.

Le marais d'Yves abrite plus de 570 espèces de plantes à fleurs dont 31 remarquables



Photo : Gilles Martin

Vison d'Europe.

Les Réserves naturelles de la baie de l'Aiguillon, de Moëze-Oléron et du marais d'Yves figurent parmi les principaux sites français d'hivernage pour l'oie cendrée.

Plus importante Réserve naturelle d'oiseaux marins de France métropolitaine, les Sept-Iles abritent la seule colonie nationale de fou de Bassan (19 443 couples nicheurs en 2013), une grande partie de la population nationale de macareux moine (212 couples), de pingouin torda (32 couples), de guillemot de Troil (42 couples en 2013) et une des plus importantes colonies de cormoran huppé (372 couples) et de puffin des Anglais (142 couples).

La Réserve naturelle régionale de Cambounet-sur-le-Sor accueille environ 600 couples de héron garde-bœufs et plus d'une centaine de couples d'un petit héron gris à dos noir, le bihoreau gris. Celle du Val d'Allier est un lieu d'accueil d'importantes populations nicheuses de sterne pierregarin, de sterne naine, d'oedicnème criard et de gâchier d'Europe.

Une grande richesse floristique et entomologique

En raison de la diversité de ses sols et de ses milieux, le marais d'Yves fait partie des 10 premières réserves naturelles métropolitaines par le nombre d'espèces végétales (plus de 570 espèces de plantes à fleurs dont 31 remarquables suivies annuellement). La restauration des prairies de ce site a permis le renforcement d'espèces rares, comme l'orchis odorant, et l'apparition spontanée de nouvelles, comme le crypside piquant, petite graminée extrêmement rare, protégée au niveau régional et inscrite sur le Livre rouge de la Flore menacée de France. La population de cynoglosses des dunes, endémique du Centre-Atlantique et espèce prioritaire de la Directive Habitats peut dépasser les 100 000 pieds, voire plus de 500 000 (printemps 2001).

Cette espèce est également présente dans la Réserve naturelle de Moëze-Oléron qui abrite aussi d'importantes populations de criquet des salines, espèce très rare liée aux prés salés.

Les prés salés sont principalement situés dans la Réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon où les habitats à puccinellie sont particulièrement développés. Ces derniers jouent un rôle particulièrement important dans le fonctionnement général de l'estuaire (nourricerie, impact sur la dynamique sédimentaire, consommation par les anatidés herbivores, et production de foin et pâturage). L'ensemble influence l'activité des vasières.

Les étangs de la Touche abritent la plus belle station régionale de l'azuré des mouillères, un petit papillon bleu et rare, ainsi que sa plante hôte, la gentiane pneumonanthe, et 16 espèces de libellules dont 4 remarquables.

Un refuge pour les mammifères et les batraciens

Plusieurs sites charentais (marais d'Yves et de Moëze, Station de lagunage de Rochefort et propriétés LPO) voient transiter et chasser régulièrement la loutre d'Europe et le très rare vison d'Europe, espèce menacée au niveau européen, qui fait l'objet d'un plan national de restauration. Ces sites accueillent également le campagnol amphibie, en voie de raréfaction à l'échelle départementale et nationale.

La Réserve naturelle régionale de la Massonne est le terrain de chasse d'une des plus importantes populations du Centre-Ouest d'une espèce de chauve-souris, le murin à oreilles échanquées.

Sur la Réserve naturelle des Sept-Iles, on peut observer une des rares populations françaises de phoques gris (une trentaine d'adultes et six blanchons).

Plusieurs sites abritent une espèce de tortue, la cistude d'Europe (Station de lagunage de Rochefort, Réserve naturelle de Moëze-Oléron, de la Massonne et étangs de la Touche et de Purais). De belles populations de pélolyte ponctué (batracien) sont présentes dans les réserves naturelles et sites LPO du Centre-Atlantique.

Deux réserves naturelles de Charente-Maritime (Moëze-Oléron et Yves) abritent le pélobate cultripède, crapaud massif à la peau lisse, qui a la particularité de posséder un éperon corné noir sous chaque métatarse servant à l'enfouissement. Cette espèce, protégée au niveau national, est considéré "en danger" en France et en déclin sur l'ensemble de son aire de répartition.

Réserve de la Massonne : un joyau pour la faune et la flore

Cette réserve, avec un potentiel de 600 espèces végétales, apparaît comme l'une des plus riches de l'ouest de la France et doit être considérée comme celle recelant le plus de richesse de la région Poitou-Charentes. Le site héberge des plantes d'un intérêt particulier qui sont en voie de régression ou appartiennent à des biotopes fragiles ou rares, comme l'Iris de Sibérie. Les «baisses» du marais abritent la renoncule à feuilles d'Ophioglosse, protégée au niveau national, et les landes humides, quelques pieds de gentiane pneumonanthe. Les papillons sont nombreux, comme le cuivré des marais et le damier de la Succise, protégés au niveau européen. Parmi les insectes, on trouve aussi la belle Rosalie des Alpes, un longicorne typique des arbres sénescents, dont la protection est prioritaire à l'échelle européenne. La cistude d'Europe, la couleuvre d'Esculape et la rainette méridionale fréquentent ce site. La loutre, le chevreuil, la genette, le blaireau et les chauves-souris (barbastelle, murin à oreilles échanquées) fréquentent le secteur.





LPO France Partenaire officiel

La gestion des sites requiert une alchimie de tous les instants, pour que l'équilibre soit préservé entre l'homme et son milieu.



Photo : Alain Barathieu

Marais de Voutron (marais Charentais).

Les sites côtiers abritent également d'importantes populations d'anguille, espèce menacée et en fort déclin au niveau européen, et la Réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon, la lamproie marine et la grande alose.

Modes de gestion

Allier protection de la nature et activités humaines

La LPO établit un plan de gestion sur cinq ans qui définit les objectifs et moyens à mettre en oeuvre sur le terrain afin de conserver le patrimoine naturel de chaque site. Certains disposent d'une réglementation commune à l'ensemble des Réserves naturelles de France, et d'autres, d'une réglementation spécifique adaptée et surveillée par les agents LPO commissionnés par le ministre chargé de l'Environnement et assermentés par le procureur. Cette gestion, qui n'est pas une mise sous cloche du site, requiert une alchimie de tous les instants, pour que l'équilibre soit préservé entre l'homme et son milieu. A chaque milieu, patrimoine et état de conservation, correspond un type de gestion.

Ainsi, une non-intervention peut laisser le milieu évoluer naturellement, comme dans la Réserve naturelle du Val d'Allier où les bancs de sable, favorables à la nidification des sternes naine et pierregarin, de l'oedicnème criard et du petit gravelot, sont façonnés naturellement en permanence. Une gestion écologique, réalisée directement par l'association ou par des propriétaires et des agriculteurs sous contrat, peut aussi être mise en place pour maintenir le milieu en état. Enfin, des actions de restauration, visant à reconstituer d'anciens milieux comme les roselières, peuvent être mises en oeuvre.

Gestion hydraulique

Sur ces propriétés, la LPO entend assurer une gestion hydraulique favorable à la faune et à la flore des marais, notamment Poitevin et Charentais, tout en permettant une exploitation extensive traditionnelle des prairies naturelles. Adaptée à chaque saison, cette gestion conditionne la présence de certaines espèces d'oiseaux sur les sites.

En hiver, la LPO intervient pour maintenir de forts niveaux d'eau sur les prairies afin d'accueillir les oiseaux hivernants et migrateurs à une époque où le bétail est absent. Les petits échassiers préfèrent des niveaux d'eau bas leur permettant de chercher leur nourriture dans la vase tandis que les canards se nourrissent en plongeant dans des hauts niveaux d'eau.

Au printemps, la LPO conserve les dépressions et les jas inondés pour favoriser la reproduction des oiseaux d'eau (vanneau huppé, sarcelle d'été et canard souchet) et le développement des espèces floristiques protégées, tout en permettant la mise à l'herbe des troupeaux. La restauration d'îlots et de micro-vasières favorise la nidification au printemps d'oiseaux vulnérables comme l'avocette élégante, l'échasse blanche et la sterne pierregarin.

Maintien de la guifette noire en Poitou-Charentes

La réussite de la reproduction de la guifette noire, une des espèces les plus menacées de France, demeure conditionnée à plusieurs facteurs : la présence, au début du mois de mai, de nappes d'eau de 10 à 40 cm de hauteur et d'une végétation aquatique émergente (composée du scirpe des marais ou de glycérie flottante), l'abondance des ressources alimentaires, la préservation d'un paysage ouvert et l'absence totale de dérangement.

Actuellement, seules les propriétés de la LPO du marais de Rochefort présentent ces caractéristiques entre les mois d'avril et de juillet. Elles jouent donc un rôle crucial pour le maintien de cette espèce en Poitou-Charentes et abritent une des rares populations nicheuses de guifette noire. Entre 8 et 20 couples (environ 9 % de la population nationale qui comptait 158 couples en 2006) s'y reproduisent chaque année, avec un taux de reproduction satisfaisant, alors qu'ailleurs, il est médiocre voire catastrophique.

Cette espèce est localisée principalement en Grande Brière (65 % de la population nationale), au lac de Grand-Lieu (15 %), en marais Poitevin, de Rochefort et en Brenne.



Photo : Jean-Louis Le Moigne

Guifette noire.



LPO - Carine Bremond
Attachée de presse LPO
Tél 01 53 58 58 34
06 34 12 50 69

LPO - Nicolas Gendre
Responsable de programmes,
Service Espaces protégés
Tél 05 46 82 12 34

LPO - Ségolène Travichon
Chef de Service
Espaces protégés
Tél 05 46 82 12 34



BirdLife
INTERNATIONAL
LPO France Partenaire officiel



Photo : Emile Barbelette

Chevalier gambette.

41 % de la population nicheuse de guifette moustac niche en colonies sur le lac de Grand Lieu.

Gestion agricole

La présence de la plupart des espèces floristiques et avifaunistiques caractéristiques des marais est subordonnée au surpâturage des prairies et donc au maintien des exploitations agricoles à vocation d'élevage.

Les propriétés LPO accueillent ainsi des éleveurs locaux (12 en marais Poitevin, 6 en marais Breton, 16 en marais Charentais et 51 en Basses Vallées Angevines). Les baux agricoles précisent les modalités d'exploitation des parcelles les plus favorables à l'alimentation et à la reproduction des oiseaux d'eau, et au développement et à la survie d'espèces floristiques rares et protégées.

Les parcelles présentant un intérêt biologique fort (accueil d'espèces sensibles comme le busard cendré) ou comportant des milieux naturels particuliers, comme les roselières, sont directement gérées par la LPO. Ainsi, sur la Réserve naturelle du marais d'Yves, 23 vaches Highland Cattle et 12 poneys Highland pâturent, pour entretenir la diversité biologique des prairies et gérer les hauteurs de végétation conditionnant le stationnement d'oiseaux migrateurs ou la nidification d'espèces remarquables (limicoles, passereaux).

Le Scottish Black-Face, mouton rustique adapté à tous les milieux et à toutes les saisons, est présent dans les Réserves naturelles de Lilleau des Niges (26 brebis et un bélier) et de Moëze-Oléron (124 brebis et 5 béliers). Il permet d'entretenir la végétation des bosses de la réserve, les rendant plus attractives pour les oiseaux.

Une végétation flottante pour la guifette moustac

Espèce nicheuse et migratrice peu commune, la guifette moustac niche en colonies sur le lac de Grand-Lieu (41 % de la population nicheuse nationale, soit 1 422 couples sur 3 434 en 2006), en Brenne (34 %), en Dombes (14 %), en Sologne, en Grande Brière et dans le Forez.

Ce laridé installe son nid sur les massifs de végétation flottante des étangs, en très forte régression dans la plupart des régions. Depuis qu'elle a acquis les étangs de la Touche (Brenne) en 1996, la LPO a effectué des travaux sur leurs systèmes de vidange. Objectifs : mieux gérer le niveau de l'eau et favoriser le repeuplement des étangs par des massifs de végétation et des couples nicheurs (entre 21 et 118 couples de guifette moustac) mais aussi les rendre plus favorables à la nidification et à l'hivernage d'autres espèces rares d'oiseaux (blongios nain, fuligules milouin et morillon, canard chipeau, héron pourpré et grèbe à cou noir).

La LPO, avec le soutien du WWF, a poursuivi en 2007 sa politique de conservation de cette espèce avec l'acquisition de l'étang de Purais (Brenne), qui abrite plus de 300 couples, soit 12 % de la population nicheuse nationale.

Lutte contre les espèces envahissantes

Confrontée à la présence d'espèces envahissantes introduites par l'homme, la LPO mène des expérimentations et met en place des programmes de lutte.

Baccharis

Cette espèce originaire d'Amérique du Nord, aussi appelé Sénéçon en arbre ou faux cotonnier, est une plante ornementale utilisée dans les parcs, les jardins et le long des routes situées aux abords du littoral.

En raison de ses capacités de reproduction (jusqu'à un million de graines par pied femelle) et d'adaptation, elle peut coloniser très rapidement un grand nombre de milieux (Guérande, Noirmoutier, îles de Ré et d'Oléron, bassin d'Arcachon). Conséquences sur les marais salants : fermeture du paysage, dégradation des écosystèmes, réduction de la productivité des salines, présence de fruits dans la fleur de sel, reprise difficile de salines incultes sur des secteurs très colonisés...

Des actions de lutte, pour contenir l'espèce ou l'éradiquer, sont donc mises en place avec succès, notamment sur la Réserve naturelle des marais de Müllebourg : veille, arrachage de jeunes pieds, déracinement ou coupe manuelle des gros pieds isolés, débroussaillage mécanique, modification du réseau hydraulique, fauche estivale des repousses.

La LPO a réalisé un état initial de la présence de cette espèce sur l'ensemble de l'île de Ré, en lien avec la communauté de communes. L'association a également initié, avec le Conservatoire de l'espace littoral, une sensibilisation des élus et du grand public, et la mise en place de chantiers de lutte sur certaines communes.

Ragondin et rat musqué

Des cages-pièges sont mises en place et des opérations de tir sont effectuées.



Photo : Didier Desmots

Massifs de baccharis.



LPO - Carine Bremond
Attachée de presse LPO
Tél 01 53 58 58 34
06 34 12 50 69

LPO - Nicolas Gendre
Responsable de programmes,
Service Espaces protégés
Tél 05 46 82 12 34

LPO - Ségolène Travichon
Chef de Service
Espaces protégés
Tél 05 46 82 12 34



Spartine anglaise

Découverte en 1998 en baie de l'Aiguillon, cette espèce invasive issue d'une hybridation entre une espèce locale européenne et une espèce nord-américaine, entre directement en concurrence, à son profit, avec la spartine maritime. L'arrachage manuel, le roto-béchéage, la fauche et le désherbage thermique ont été expérimentés sur ce site.

Jussie

Cette plante vivace aquatique originaire d'Amérique du Sud et du sud des Etats-Unis, utilisée pour la décoration des aquariums et des bassins, envahit l'ensemble des milieux naturels humides et aquatiques calmes. Les sites LPO, notamment ceux situés en marais doux (marais Charentais et autour de la Station de lagunage de Rochefort), mettent en place des opérations de lutte (arrachage manuel).

Autres espèces à surveiller

Sur la Réserve naturelle régionale de La Massonne, le sporobole tenace, espèce végétale asiatique, non envahissante, colonise un milieu potentiellement favorable à des espèces locales intéressantes, et sur celle de Moëze-Oléron, l'aster écaillé envahit les prairies et se développe sur des zones où le nombre de bêtes à l'hectare est important.

La collaboration avec des organismes publics

La gestion d'un espace protégé nécessite une collaboration étroite avec des établissements publics (Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres), des administrations et des partenaires locaux (collectivités territoriales et partenaires socio-économiques).

Pour surveiller les sites LPO, les gestionnaires font régulièrement appel aux autorités compétentes (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Affaires Maritimes, Brigade Nautique de la Gendarmerie Nationale et brigades terrestres territoriales, Gendarmerie Maritime, Direction Générale de l'Aviation Civile, Polices Municipales, Office National de l'eau et des milieux aquatiques).

Cette gestion implique de trouver des partenaires financiers publics, comme les agences de l'eau, l'État, les régions, les départements et les communes. Elle nécessite également de faire appel à des fonds privés.



Canaux envahis par la jussie.

Sur l'archipel des Sept-Iles, plus de 500 espèces sous-marines ont été recensées au sein d'habitats remarquables.



Vue aérienne de Rouzic.



Canard souchet.

Photo : Emile Barbelette





La LPO : sensibiliser à la protection des zones humides

Découverte du patrimoine naturel

La LPO se mobilise au quotidien pour sensibiliser et éduquer le grand public à la nécessité de protéger les écosystèmes aquatiques, notamment les réserves naturelles. L'organisation de visites, de stages et la réalisation d'équipements adaptés (centres d'accueil, sentiers de découverte et d'interprétation, observatoires, expositions...) facilitent l'accueil du grand public, des groupes scolaires et des chercheurs. Chaque année, près de 300 000 personnes sont sensibilisées par la LPO, notamment dans les réserves naturelles dotées d'un centre d'accueil :

- Station LPO de l'île Grande (Réserve naturelle des Sept-Iles) : 24 000 ;
- Maison du Fier (Réserve naturelle de Lilleau des Niges) : 39 000 ;
- Ferme de plaisance et le sentier des Polders (Réserve naturelle de Moëze-Oléron) : 13 000 ;
- Centre nature de la Réserve naturelle du marais d'Yves : 8 000 ;
- Station de Lagunage de Rochefort : 6 500.

La majorité de ces sites participent à des événements nationaux comme la Nuit de la Chouette (tous les 2 ans, en mars), la Fête de la Nature (tous les ans, en mai), la Journée mondiale des zones humides (en février de chaque année), les Journées du patrimoine (en septembre) et l'Eurobirdwatch (en octobre).

Journée mondiale des zones humides

La Journée mondiale des zones humides est célébrée, chaque année le 2 février, pour commémorer la signature de la Convention de Ramsar (1971). Des manifestations sont organisées dans le monde entier afin de sensibiliser les utilisateurs de zones humides et le grand public, à la nécessité de les protéger et les faire réfléchir à la gestion de ces écosystèmes singuliers. Du 30 janvier au 7 février, la LPO propose un programme complet d'animations gratuites sur le terrain partout en France, en collaboration avec Evian, à retrouver sur le site <http://jmh.lpo.fr>

La LPO et son réseau d'associations locales œuvrent au quotidien pour promouvoir des pratiques agricoles durables, et mobilisent des agriculteurs volontaires acceptant d'améliorer la biodiversité sur leur exploitation, notamment par une coopération active avec les naturalistes. Ainsi de multiples méthodes traditionnelles et/ou extensives sont mises en place afin de maintenir une diversité biologique et une fonctionnalité des écosystèmes : entretien et restauration de zones humides, fauche tardive, saliculture, maintien du pâturage, mise en place des bandes enherbées entre les cultures et les haies, limitation de l'usage des fertilisants...



Photo : Pierre Petit

Oies cendrées.

Près de 300 000 personnes visitent, chaque année, les sites gérés par la LPO, notamment plusieurs réserves naturelles.



Photo : Christophe Sidamon Pesson

Sterne arctique.



LPO - Carine Bremond
Attachée de presse LPO
Tél 01 53 58 58 34
06 34 12 50 69

LPO - Nicolas Gendre
Responsable de programmes,
Service Espaces protégés
Tél 05 46 82 12 34

LPO - Ségolène Travichon
Chef de Service
Espaces protégés
Tél 05 46 82 12 34



Evian, partenaire de la LPO pour la Journée mondiale des zones humides



Depuis plus de 20 ans, evian travaille aux côtés des acteurs locaux afin de garantir pour les générations futures la pureté de l'eau minérale naturelle. Au travers de ce partenariat public-privé evian préserve l'ensemble du territoire de la source de tout impact potentiel lié aux activités humaines. Situé à 10 km d'Evian, au cœur des Alpes, le plateau de Gavot, constitue la zone d'infiltration des pluies et neiges qui donneront naissance, après un parcours de plus de 20 ans à travers les roches souterraines, à l'eau minérale naturelle evian. Ce site, appelé impluvium d'Evian comporte un réseau de 70 zones humides insérées au milieu de forêts et de zones d'agriculture ou d'élevage. Depuis 2008, l'impluvium a été classé Site Ramsar pour ses marais remarquables.

Pour préserver la pureté de l'eau minérale evian® et protéger l'environnement du plateau de Gavot, l'APIEME, l'Association de Protection de l'Impluvium de l'Eau Minérale Evian, a été créée en 1992. Son objectif est de protéger la ressource et les écosystèmes naturels face aux impacts de l'agriculture et des activités humaines. Par ailleurs un inventaire de la biodiversité de la région (144 km²) a été réalisé en collaboration avec la LPO, la FRAPNA, le conservatoire d'espaces naturels et la chambre d'agriculture, afin de mieux la protéger.

L'entretien et la valorisation des zones humides sont au cœur de ces enjeux. Ces milieux hébergent une biodiversité exceptionnelle. Parmi les nombreuses espèces animales et végétales qui ont été recensées, l'orchidée Liparis de Loesel et la libellule Agrion de Mercure sont toutes deux protégées à l'échelle européenne.

En 2014, un projet appelé Terragr'Eau Méthanisation est lancé. Il verra l'implantation d'une unité de méthanisation sur le territoire de l'impluvium en 2015. L'idée est de valoriser les déjections animales issues des élevages laitiers locaux en produisant du biogaz, mais aussi un fertilisant naturel et par là même de supprimer les risques de pollution des milieux dus à des apports excessifs ou à l'utilisation d'engrais chimiques.

Pour en savoir plus : www.evian.com et www.apieme-evian.com

Léa Nature Biovie, une marque engagée pour la préservation des zones humides



Léa Nature, membre du Club 1 % pour la Planète, reverse 1 % du chiffre d'affaires de ses marques bio (Jardin BiO', SO BIO étic, Biovie ...) à des projets de protection de la nature et de l'environnement. Depuis 2008, Léa Nature soutient les actions de la LPO en faveur de la préservation de ses zones humides (prairies humides, marais côtiers) qu'elle gère dans le grand ouest de la France. Parmi les nombreux projets aidés, citons des actions d'aménagement d'espaces naturels protégés, des programmes de suivis d'espèces patrimoniales (cigogne blanche ou avocette élégante), ou encore la création de supports pédagogiques à destination du grand public. Suite à la tempête Xynthia, Léa Nature a également versé une enveloppe exceptionnelle à la LPO pour l'aider à reconstruire ses réserves côtières durement touchées par la montée des eaux.

Afin de renforcer ce soutien, un partenariat spécifique a été conclu en 2011 entre la LPO et la marque Biovie qui propose une gamme de détergents écologiques alternative aux produits classiques d'entretien de la maison. Pour tout achat d'un produit de la marque, 1 % du chiffre d'affaire est ainsi reversé aux actions mises en œuvre par la LPO en faveur des zones humides. Un soutien logique pour une marque qui aide le consommateur à diminuer son empreinte écologique et à préserver la ressource en eau.

Pour en savoir plus : www.leanature.com



LPO - Carine Bremond
Attachée de presse LPO
Tél 01 53 58 58 34
06 34 12 50 69

LPO - Nicolas Gendre
Responsable de programmes,
Service Espaces protégés
Tél 05 46 82 12 34

LPO - Ségolène Travichon
Chef de Service
Espaces protégés
Tél 05 46 82 12 34



ANNEXES

Oiseaux remarquables des zones humides

L'avocette élégante

Cousine de l'échasse, de la taille d'une mouette mais plus haute sur pattes, l'avocette élégante, au plumage blanc bariolé de noir et au long bec mince recourbé vers le haut, est l'hôte caractéristique des marais salants. Cet échassier limicole se nourrit de minuscules crustacés qu'il capture en sabrant l'eau peu profonde de son bec entrouvert. Grâce à ses pattes semi-palmées, l'avocette nage aisément. En France, environ 2 500 couples se reproduisent en colonies sur des diguettes ou sur des îlots, essentiellement sur les littoraux atlantique (du Morbihan à la Charente-Maritime, plus rarement en Gironde), méditerranéen (du Var à l'Aude) et du nord de la France (du Nord à la Seine-Maritime, notamment dans l'estuaire de la Seine). Sa population augmente depuis plus de dix ans. La France accueille environ 45 % de la population hivernante européenne, de la baie de Seine à l'île de Ré et sur le littoral méditerranéen, notamment dans les espaces protégés. La Réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon est le premier site d'hivernage en France (près de 9 000 individus en 2005, soit 30 % de l'effectif national), suivis par la baie de Bourgneuf-Noirmoutier (2 500 individus), la Camargue (1 900 individus), la réserve de chasse de la baie de Vilaine (1 650 individus), le golfe du Morbihan (1 100), l'île de Ré (Réserve naturelle de Lilleau des Niges et réserve de chasse maritime du Fier d'Ars : 700) et la Réserve de Moëze-Oléron (plus de 350). Les réserves naturelles, en particulier celles gérées par la LPO, jouent donc un rôle primordial pour cette espèce, aussi bien en reproduction qu'en hivernage (38 à 42 % de la population nationale).



Photo : Emile Barbelette

Barge à queue noire.

La barge à queue noire

Ce grand limicole, haut sur pattes et au très long bec droit, arbore au printemps un beau plumage roux sur le devant du corps et sur la tête, tandis qu'en hiver son corps gris-brun est plus terne. Deux sous-espèces sont différenciées selon leurs moeurs : la continentale et l'islandaise. La première niche essentiellement de la Hollande à la Russie et hiverne en Afrique sahélienne. Quelques couples nichent en France : en Brière (25-35 couples), en marais Breton (55-65), en marais Poitevin (35-45, notamment sur les propriétés LPO où environ 1/3 des effectifs sont présents), en Charente-Maritime, en Dombes (Ain), dans le Nord-Pas-de-Calais et l'estuaire de la Seine. Cependant, très peu de couples sont protégés par des réserves naturelles. La seconde, hivernante et commune, colonise, en migration et en hivernage, les réserves naturelles estuariennes de Manche-Atlantique. La baie de l'Aiguillon est de loin le site le plus important numériquement, avec en moyenne plus de 17 % de la population ouest-européenne. Les Réserves de Lilleau des Niges, du marais d'Yves et de Moëze-Oléron, gérées par la LPO, sont d'importance internationale et accueillent entre 3 et 4 % de la population ouest européenne. Six autres sont d'importance nationale, notamment la Réserve naturelle des marais de Müllembourg-Noirmoutier.

Le canard souchet

Le canard souchet, plus petit que le colvert, caractérisé par son bec long et aplati, est un nicheur rare qui se reproduit régulièrement en baie de Somme, dans l'estuaire de la Seine, sur le lac de Grand-Lieu, le marais d'Yves et à Moëze-Oléron. Les acquisitions LPO en Charente-Maritime abritent 2 à 4 % de la population nationale nicheuse (700-1 300 couples estimés). Les sites LPO charentais (marais d'Yves et de Moëze-Oléron, Station de lagunage de Rochefort) abritent une importante population qui atteint le critère Ramsar de plus de 400 hivernants. Cet anatidé hiverne en Camargue et sur le lac de Grand-Lieu (jusqu'à 13 000 individus, soit près d'un tiers de la population ouest-européenne).



Photo : Christian Aussaguuel

Echasse blanche.

L'échasse blanche

Paraissant fragile sur ses longues pattes rouges, cet échassier limicole est l'hôte régulier des marais salants (notamment ceux de l'île de Ré, Guérande et Noirmoutier) et côtiers littoraux. L'échasse se nourrit de larves d'insectes aquatiques et de crustacés qu'elle picore dans l'eau. Grande migratrice, elle arrive en mars-avril et repart entre juillet et septembre pour hiverner en Afrique de l'Ouest. Sa population, très fluctuante selon les années, est essentiellement présente en Centre-Atlantique et sur le littoral méditerranéen. Le marais Breton, les étangs montpellierains, la Grande et la Petite Camargue sont ses principaux sites de reproduction, et plusieurs réserves naturelles (estuaire de la Seine, Chérine, Grand-Lieu...) abritent régulièrement des colonies de taille modeste. L'espèce niche dans une petite dépression du sol, sur un îlot



LPO - Carine Bremond
Attachée de presse LPO
Tél 01 53 58 58 34
06 34 12 50 69

LPO - Nicolas Gendre
Responsable de programmes,
Service Espaces protégés
Tél 05 46 82 12 34

LPO - Ségolène Travichon
Chef de Service
Espaces protégés
Tél 05 46 82 12 34



ou parmi la végétation rase des marais, dans des prairies humides, sur les bords d'étangs d'eau douce et des bassins de décantation ou de lagunage. La reproduction échoue, parfois de façon importante, en raison de la difficile gestion des niveaux d'eau, des dérangements humains et de la prédation animale (chiens errants, renards, pies, goélands...). Des opérations sont menées pour diminuer ces menaces (aménagements spécifiques, stérilisation des oeufs de goélands...).

La gorgebleue à miroir

Ce magnifique passereau est le joyau des marais salés aux buissons bas (marais salants, prés salés), en prairies humides côtières et des roselières en eaux douce et saumâtre. De la famille du rougegorge familier, il a la gorge bleu vif avec une petite tache blanche au centre, appelée miroir, et la queue bordée de roux. Il se nourrit de petits insectes capturés à terre et construit son nid au sol, sous une souche d'arbre mort ou dans une touffe d'herbe, souvent près de l'eau. En septembre, il part pour hiverner en Afrique du Nord et au Portugal. Deux sous-espèces à miroir blanc sont nicheuses en France : l'une au nord d'une ligne joignant la baie du Mont-Saint-Michel à l'Isère (2 000 couples) et l'autre dite "de Nantes", plus grande, endémique du Centre-Atlantique (du Finistère à la Gironde, 8 000-10 000 couples à la fin des années 1990). Cette dernière est présente à un niveau important sur les sites gérés par la LPO en Centre-Atlantique, notamment sur l'île de Ré (150 couples) et dans la Réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon (270 chanteurs recensés).



Photo : Patrick Chelsson

Gorgebleue à miroir.

La guifette noire

Hôte des zones de prairies longuement inondées, de longues ailes fines confèrent à ce laridé une allure de martin et son plumage noir la distingue des sternes. Avec seulement 300 couples, cantonnés essentiellement de la Loire-Atlantique à la Charente-Maritime, c'est un des oiseaux nicheurs les plus menacés de France. Ses bastions sont la Grande Brière et la Réserve naturelle du lac de Grand-Lieu (50 à 120 couples selon les années, soit de 30 et 50 % de la population nicheuse française). L'attractivité de ce lac et le succès de reproduction sur ce site et sur celui acquis par la LPO en Charente-Maritime, tiennent à l'ajustement des niveaux d'eau effectué depuis 2002. Ailleurs, sa reproduction est souvent mauvaise, voire catastrophique. En migration, on l'observe couramment sur les réserves littorales et à l'intérieur des terres.

La sarcelle d'été

Ce canard de surface, qui se reconnaît à son croissant blanc au niveau de l'œil, cache son nid et sa dizaine de jeunes dans une touffe d'herbes hautes. Après avoir passé l'hiver dans les zones humides d'Afrique subsaharienne, cet anatidé, en danger, arrive à partir de mars et repart dès juillet-août. Signalons l'importance, en nombre de couples et en nombre de jeunes à l'envol, des acquisitions LPO en Charente-Maritime qui accueillent chaque année entre 3 et 6 % de la population nationale nicheuse (estimée entre 230 et 500 couples). Elle se reproduit également avec certitude dans d'autres réserves naturelles qu'elle fréquente aussi en migration : baie de Somme, lac de Grand-Lieu, estuaire de la Seine, marais d'Yves, Saint-Denis-du-Payré (Vendée), Chérine, Moëze-Oléron.



Photo : Emile Barbelette

Spatule blanche.

La spatule blanche

Grand oiseau blanc, au long bec noir aplati en forme de cuillère, à l'extrémité jaune, la spatule se pare au printemps d'une magnifique huppe tombant sur la nuque. Cet échassier spectaculaire se nourrit de crustacés et d'autres invertébrés en agitant latéralement son bec tactile entrouvert dans l'eau tout en avançant. Les réserves estuariennes sont ses haltes privilégiées pour nicher en colonies mixtes avec d'autres ardeidés. La population nicheuse française était, à Grand-Lieu et dans le bassin d'Arcachon, de près de 200 couples en 2004. Depuis, elle se reproduit à Orx (Landes - 3 à 5 couples), en Camargue et en baie de Somme où la nidification a été favorisée par la présence d'oiseaux captifs. La population camarguaise, très isolée du point de vue de la migration, est probablement d'origine férale (oiseaux échappés d'un parc). Elle niche régulièrement sur le littoral atlantique où des rassemblements de près de 200 individus peuvent être observés. Les Réserves naturelles de la baie de Somme, de l'estuaire de la Seine (600-800 oiseaux en escale) et de Moëze-Oléron sont des sites privilégiés pour son observation en migration. Sur ce dernier site, des aménagements spécifiques ont été réalisés avec succès pour assurer aux spatules des escales migratoires de qualité. Elle hiverne localement en petits groupes le long du littoral Manche-Atlantique, sur les étangs narbonnais, en Camargue et dans la Réserve naturelle de Lilleau des Niges, site important et régulier d'hivernage (20 à 30 individus selon les années).

LPO - Carine Bremond
Attachée de presse LPO
Tél 01 53 58 58 34
06 34 12 50 69

LPO - Nicolas Gendre
Responsable de programmes,
Service Espaces protégés
Tél 05 46 82 12 34

LPO - Ségolène Travichon
Chef de Service
Espaces protégés
Tél 05 46 82 12 34





LPO France Partenaire officiel

Autres acteurs de la gestion des zones humides en France

Alors que seulement 25 % des zones humides sont protégées, les mesures réglementaires les plus performantes pour prévenir leur destruction, couvrent des superficies encore plus faibles : 3,4 % pour les mesures nationales et près de 10 % pour les mesures internationales.

En outre, la répartition des protections entre les différents types de zones humides est inégale : celles situées sur les littoraux atlantiques et méditerranéen sont mieux protégées que celles des vallées alluviales ou des plaines intérieures.

Le rôle des nombreux acteurs, qui interviennent dans leur protection et leur gestion, est donc plus primordial pour la conservation des milieux, des habitats et des espèces.

Le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres

En 2015, cet organisme public possédait 700 sites représentant 1450 km de rivages et plus de 160 000 ha dont il a confié la gestion à des collectivités territoriales et des associations, comme la LPO. Pour en savoir plus : www.conservatoire-du-littoral.fr

Les Conservatoires d'espaces naturels

Associations à but non lucratif, engagées et non militantes, elles œuvrent depuis 40 ans pour la préservation du patrimoine naturel et paysager. En 2015, les 29 conservatoires que comporte notre territoire, sont intervenus dans la gestion de plus de 152 788 hectares, répartis sur 2 921 sites. Pour en savoir plus : www.enf-conservatoires.org

Les Parcs nationaux

Pour en savoir plus : <http://www.parcsnationaux-fr.com>.

Les Réserves naturelles

Les 340 Réserves naturelles de France (167 nationales, 167 régionales et 6 en Corse), regroupées au sein du réseau Réserves Naturelles de France (RNF), couvrent au total plus de 2 873 000 hectares. La plus grande est la Réserve naturelle des Terres australes françaises (2,27 millions ha) au large de l'Antarctique, et la plus petite, la Réserve naturelle de la mine du Verdy (Rhône - 0,05 ha).

Pour en savoir plus : <http://www.reserves-naturelles.org>

La SNPN

Outre la LPO, d'autres associations de protection de la nature agissent au quotidien pour la sauvegarde des zones humides. Ainsi, la Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN) gère deux sites importants, tant par leur richesse que leur superficie : les Réserves naturelles nationales de Camargue (Bouches-du-Rhône, 13 000 ha) et du lac de Grand-Lieu (Pays-de-la-Loire, 2 700 ha).

Pour en savoir plus : <http://www.snpn.com/>



Bécasseau maubèche.

Photo : Philippe Prigent



LPO - Carine Bremond
Attachée de presse LPO
Tél 01 53 58 58 34
06 34 12 50 69

LPO - Nicolas Gendre
Responsable de programmes,
Service Espaces protégés
Tél 05 46 82 12 34

LPO - Ségolène Travichon
Chef de Service
Espaces protégés
Tél 05 46 82 12 34



La LPO : agir ensemble pour protéger la nature

Forte de 42 000 membres, **la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux)** est aujourd'hui l'une des premières associations de protection de la nature en France. Elle agit au quotidien pour la sauvegarde de la biodiversité, à partir de sa vocation de protection des oiseaux. La LPO a été créée en 1912 pour mettre un terme au massacre du macareux moine en Bretagne, oiseau marin devenu, depuis, son symbole. Elle a été reconnue d'utilité publique en 1986. Elle est dirigée par Yves Vêrilhac et présidée par Allain Bougrain Dubourg.

La LPO est le représentant français de **BirdLife International**, alliance mondiale qui réunit plus de 100 organisations de protection de la nature (2,3 millions d'adhérents dans le monde).

Son activité s'articule autour de 3 grandes missions :

- Protection des espèces
- Préservation des espaces
- Education et sensibilisation

Protection des espèces

La LPO met en oeuvre des plans nationaux de restauration d'oiseaux parmi les plus menacés de France, coordonne des programmes européens de sauvegarde d'espèces et gère la réintroduction d'oiseaux menacés.

L'association participe à de grandes enquêtes nationales et internationales. Elle propose à l'État, aux collectivités régionales et locales, son expertise sur le patrimoine naturel, et concourt ainsi à la protection d'espèces et d'habitats menacés, notamment lors de projets d'infrastructures.

La LPO accueille chaque année des milliers d'oiseaux blessés, tombés du nid ou mazoutés dans ses six centres de sauvegarde

Préservation des espaces

Avec son réseau de délégations, la LPO est l'un des principaux conservatoires nationaux d'espaces naturels, notamment en zone humide, dont elle est un des gestionnaires historiques majeurs. Elle gère plus de 23 382 hectares de milieux naturels, répartis sur 173 sites en France dont 17 000 ha en réserves naturelles terrestres et maritimes et 1 695 ha en propriété.

La LPO offre l'opportunité aux particuliers, aux associations et aux collectivités d'inscrire leurs terrains dans le réseau des Refuges LPO, premier réseau français de jardins écologiques en faveur de la biodiversité. Depuis sa création, 19 298 Refuges ont vu le jour pour un total de 30 000 ha. Grâce à ce réseau, il est possible d'accueillir la faune et la flore, tout en apprenant à réduire son impact sur l'environnement et jardiner nature.

La LPO bénéficie de l'agrément "Protection de l'environnement", ce qui lui permet de porter plainte et de se constituer partie civile contre les infractions aux dispositions législatives relatives à la protection de la nature et de l'environnement, par le biais de sa Mission juridique.

Éducation et sensibilisation

Acteur essentiel de l'éducation à l'environnement, la LPO bénéficie de l'agrément "Éducation Nationale" et "Jeunesse et Sport". Elle propose à tous les publics, et plus particulièrement aux scolaires, des ateliers, des visites guidées, des conférences, des expositions... Ainsi, chaque année, plus de 5 000 animations ou programmes éducatifs sont proposés aux scolaires, soit à plus de 100 000 enfants par an.

Par ailleurs, la LPO développe une activité de tourisme de nature dans les régions. Toute l'année, elle accueille le public dans de nombreux sites naturels comme les réserves ou les cols de migration. Cette offre est présentée dans une vingtaine de guides régionaux de sorties nature et un catalogue de séjours nature en France et à l'étranger. La LPO diffuse des informations auprès des médias dans un souci de vulgarisation scientifique et édite ses propres revues : *L'OISEAU MAGAZINE*, *L'OISEAU MAG junior*, *Rapaces de France* et *Ornithos*. Elle dispose d'un service conseils pour les particuliers et les collectivités.

Chiffres clés

- 42 000 membres ;
- Environ 5 000 bénévoles actifs ;
- Présence dans 21 régions et 77 départements, 7 centres de sauvegarde, 13 réserves naturelles nationales et 12 réserves naturelles régionales ;
- Plus de 5 000 animations ou programmes éducatifs proposés aux scolaires chaque année, soit à plus de 100 000 enfants par an ;
- 4 revues : *L'OISEAU MAGAZINE* et *L'OISEAU MAG Junior* (trimestriels) ; *Rapaces de France* (Hors-série annuel) ; *ORNITHOS*, revue d'Ornithologie de terrain (bimestriel) ;
- Environ 50 sites web.

Pour contacter la LPO

LPO • Fonderies Royales • BP 90263 • 17305 Rochefort Cedex
Tél : 05 46 82 12 34 • Fax : 05 46 83 95 86
Email : lpo@lpo.fr • Site web : www.lpo.fr

LPO - Carine Bremond
Attachée de presse LPO
Tél 01 53 58 58 34
06 34 12 50 69

LPO - Nicolas Gendre
Responsable de programmes,
Service Espaces protégés
Tél 05 46 82 12 34

LPO - Ségolène Travichon
Chef de Service
Espaces protégés
Tél 05 46 82 12 34

